



HAL
open science

Pourquoi reprendre la parole de l'autre en politique?

Domitille Caillat, Marion Ballet, Hugues Constantin de Chanay, Dominique Desmarchelier

► **To cite this version:**

Domitille Caillat, Marion Ballet, Hugues Constantin de Chanay, Dominique Desmarchelier. Pourquoi reprendre la parole de l'autre en politique?. Mots : les langages du politique, 2020, 122, pp.9-19. <10.4000/mots.26000>. <hal-03643393>

HAL Id: hal-03643393

<https://hal.science/hal-03643393v1>

Submitted on 22 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Pourquoi reprendre la parole de l'autre ?

Marion Ballet, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, CHCSC

Domitille Caillat, Université Paul-Valéry Montpellier 3, Praxiling (UMR 5267)

Hugues Constantin de Chanay, Université Lumière Lyon 2, ICAR (UMR 5191)

Dominique Desmarchelier, Revue Mots. Les langages du politique

Mots. Les langages du politique, 122 | 2020,

DOI <https://doi.org/10.4000/mots.26000>

À l'heure où les moyens de s'exprimer dans la sphère publique n'ont jamais été aussi nombreux, les prises de parole des uns et des autres sont de plus en plus scrutées, répétées, partagées et commentées. Ce constat est encore plus avéré lorsqu'un enjeu d'actualité ou une controverse émergent et s'imposent dans le débat public, ou lorsque entrent en concurrence des discours ou personnages au cœur du jeu politique actuel. Presse écrite, télévision, blogs et sites internet, réseaux sociaux, etc., autant de lieux de *prise* de parole et de *reprise* de la parole dont les tenants et aboutissants n'ont pas encore été pleinement décrits.

La diversification des modes de communication et les nouveaux outils dont disposent désormais les acteurs politiques offrent au chercheur de nouveaux corpus et donc de nouveaux contextes d'étude. Aux recherches plus « classiques » menées sur des corpus écrits, s'ajoutent des travaux portant sur des corpus oraux (émissions radiophoniques ou télévisuelles, entretiens avec des responsables politiques, discours lors de meetings, débats, etc.) et des corpus issus d'internet (messages sur des forums, sites d'informations, tweets ou posts sur des réseaux sociaux, etc.).

Ce sont alors de nouvelles facettes de la reprise de parole qui sont progressivement mises au jour : ses diverses formes, ses multiples fonctions, les différentes stratégies mises en place par les locuteurs... différents pans qui viennent compléter (mais aussi souvent complexifier) notre connaissance du phénomène.

Et pour cause : ancré au cœur des notions de dialogisme et polyphonie, et d'hétérogénéité énonciative, le phénomène de reprise revêt mille et une formes aux appellations, aux structures syntaxiques et aux fonctionnements énonciatifs différents. Il en va ainsi de l'emblématique discours rapporté (aux formes plus ou moins canoniques), mais aussi des phénomènes de

résonances, d'échos, de reflets déjà évoqués chez Mikhaïl Bakhtine (1984 [1952]), ou encore des îlots textuels, des modalisations en discours second (AuthierRevuz, 1982), des formes diaphoniques (Roulet *et al.*, 1985, 2001), des reformulations (Landolsi *et al.* éd., 2019) et des répétitions – « séquences écho » pour Laurent Perrin (2005), « reprises en écho » pour Jeanne-Marie Barberis (2005) ou simplement « reprises » chez Robert Vion (2006). Il en va encore plus largement des énoncés dialogiques (Bres, 2005) et de toutes les formes de discours *formulés* (le locuteur reproduit le contenu propositionnel d'une énonciation prise pour objet), de discours *désignés* (le locuteur évoque seulement un comportement verbal qu'il désigne) et de discours *implicites* (reprise suggérée par la simple présence de certains connecteurs) (Roulet *et al.*, 1985, 2001). Les reprises de la parole de l'autre englobent donc toutes les formes, des plus évidentes aux plus insaisissables, qu'envisage Paul Bacot (2019) dans le discours politique en se posant la question des compétences de décodage requises. Le présent numéro quant à lui se concentre sur la structure et les fonctions de ces discours, ainsi que sur les réactions qu'ils engendrent.

Ce dossier s'intéresse ainsi spécifiquement aux mécanismes de la *reprise*, phénomène consistant à citer ou évoquer au sein d'un discours la parole d'un autre (que celle-ci ait réellement été prononcée ou non). L'objectif est de mettre en lumière certaines particularités de la matérialité de ses formes, certaines spécificités de ses fonctionnements énonciatifs, de ses visées argumentatives, de ses effets pragmatiques, mais aussi des réactions qu'elles peuvent parfois susciter.

Qui cite qui et pourquoi ?

Les raisons conduisant à citer autrui, lui emprunter ses dires, faire référence à ses propos, sont évidemment nombreuses, et le plus souvent liées au genre du discours qui accueille ces reprises et au contexte de leur énonciation. Dans le cadre d'une conversation familière, par exemple, un locuteur peut citer autrui pour illustrer et relater une anecdote. Mais même dans un cadre aussi informel, la reprise n'est jamais « anodine », comme le rappelaient déjà Diane Vincent et Sylvie Dubois (1997), pour qui la reprise de propos constitue souvent moins une simple reproduction de parole

qu'une réelle stratégie de production de parole. C'est également ce que montre Roxanne Bertrand dans son article de 2003, qui illustre combien, par les propos qu'il reprend, le locuteur se construit une image – qu'il choisit – sur le plan dialogal.

Que dire alors des reprises ayant lieu dans le cadre de la sphère journalisticopolitique, dont les finalités sont souvent argumentatives par nature ? D'évidence, les enjeux de ces reprises ont une visée stratégique. On connaît ainsi le fameux cas de la citation d'autorité, qui consiste à activer dans son propre discours des actes de langage placés sous le patronage d'une instance plus autorisée et légitime que soi-même et à laquelle tous doivent se rallier (Constantin de Chanay, 2011). Ce procédé, qui vise d'une manière générale à légitimer le locuteur (en montrant son impartialité, son ouverture d'esprit, son honnêteté intellectuelle – David-Blais, 1998) lui permet aussi de décharger sur la source qu'il cite une part de la responsabilité de ce qu'il affirme, ou tout du moins, de diluer sa responsabilité énonciative, de la partager avec autrui (Doury, 2004), ou en d'autres termes encore, de la déléguer (Perrin, 2000). Il s'agit globalement d'exploiter la crédibilité d'une source pour bénéficier de ses « retombées de prestiges » (Doury, Largier, 2006), et ce dans une optique de crédibilisation de soi ou de dévalorisation d'un autre (Micheli, 2007 ; Desoutter, Cagninelli dans ce volume).

Les exemples sont nombreux dans la sphère politique contemporaine : que l'on songe à François Fillon parlant de « chienlit » lors de la grève des taxis en juin 2015, à Manuel Valls citant « le Tigre » Clémenceau sur sa carte de vœux de 2013, ou encore à Jean-Luc Mélenchon n'hésitant jamais à convoquer la figure du Che dans ses récentes prises de parole. Marqueur identitaire et idéologique, la reprise d'une « autorité » témoigne alors d'un besoin de filiation politique (F. Fillon avec le général de Gaulle) ou d'une volonté de s'attribuer l'*ethos* d'une personnalité populaire (Clémenceau, Che Guevara, etc.). A contrario, la reprise contribue à décrédibiliser l'adversaire lorsque l'autorité revendiquée appartient au corpus idéologique du concurrent : Nicolas Sarkozy citant Jean Jaurès et Léon Blum pendant la campagne présidentielle de 2007, pour mieux montrer que la gauche s'est éloignée de ses valeurs, de son héritage et, *in fine*, de son électorat traditionnel. Selon cette même logique, il n'est pas rare d'entendre la droite ou l'extrême droite française reprendre

en les tronquant les propos de l'ancien Premier ministre socialiste, Michel Rocard, sur l'impossibilité pour la France d'« accueillir toute la misère du monde ». Cette reprise détournée de l'adversaire sert encore aujourd'hui à délégitimer les porteurs d'une politique migratoire jugée « laxiste » par ses détracteurs.

Pour autant, le rôle d'autorité des reprises n'est pas le seul que l'on puisse leur reconnaître. Ainsi un journaliste, dans le cadre d'un journal télévisé ou radiophonique par exemple, citera pour « simplement » illustrer et informer. Bien entendu, il faut aussi attribuer à ces reprises un effet d'*authentification* et très souvent un effet de *dramatisation* (Von Münchow, 2003) ; la volonté revendiquée de neutralité journalistique, légitimée par la reprise, se heurte alors à une autre nécessité de la sphère médiatique actuelle : celle de l'audimat et des parts d'audience.

De la même façon, sur la Toile, dans un forum ou sur les réseaux sociaux, la parole publique est reprise pour être partagée et commentée, et là comme ailleurs, il n'est pas rare que cette parole reprise soit « malmenée », tantôt détournée et parodiée, tantôt imitée ou singée... – il n'y a qu'à constater la popularité des « mèmes » (Gautier, Siouffi éd., 2016 ; Biardzka, Komur-Thilloy, 2017, 2018) et des nombreux autres détournements ludiques circulant sur Twitter (Jackiewicz, 2016). Ce phénomène est favorisé par la nature même du média.

Véritable « contre-espace public », la Toile sert

de défouloir critique, avec souvent l'humour ou la dérision comme armes, pour des citoyens en mal d'expression publique de leur rejet d'un candidat comme de l'ensemble du personnel politique. Ils peuvent surtout être instrumentalisés par des forces et des courants politiques, souvent protégés par l'anonymat et bénéficiant des relais de citoyens ordinaires. (Mercier, 2017, p. 116)

Enfin, on peut souligner une des nombreuses autres visées stratégiques de la reprise : l'entretien de la cohésion d'un groupe. La sociologie des mouvements sociaux a ainsi bien montré en quoi l'intériorisation de slogans, ou même d'éléments de langage repris par tous les sympathisants à une même cause, contribuait à entretenir l'adhésion et la fidélité militantes (Crettiez, Sommier éd., 2006 ; Traïni éd., 2009 ; Carle, dans ce dossier). Autre forme de cohésion : celle des responsables politiques eux-mêmes, dont la reprise d'un vocabulaire spécifique (que d'aucuns accusent parfois d'être de la « langue de bois »), voire l'usage de manuels ou

de discours « clef en main »¹, témoigne de l'intériorisation de codes propres à la classe politique. Elle participe alors à conforter un « entre-soi », celui d'une profession particulière et originale, qui se distingue non seulement des autres corps professionnels, mais aussi des « profanes » de la politique.

Les contributions à ce dossier apportent leur pierre à l'édifice de la connaissance du phénomène de reprise, en mettant au jour différents types de sources citantes et différentes visées prêtées aux citations, aux reformulations, aux détournements spécifiques à chaque contexte étudié. Ainsi, dans leur étude sur les débats parlementaires relatifs au délit d'entrave à l'IVG, Cécile Desoutter et Claudia Cagninelli mettent en lumière le rôle d'autorité de certaines citations (en tant qu'elles visent à légitimer une position défendue ou à décrédibiliser une position de l'opposant) et montrent également le rôle de certaines autres reprises dans le déroulement des échanges (les différents locuteurs se relayant à la tribune sans avoir eu l'occasion de réagir « à chaud » à ce qui vient d'être dit)². Siham Hocini montre quant à elle combien, dans le cadre de débats politiques télévisés, les reprises *reformulées* du discours d'un inter locuteur servent le plus souvent à contester le discours repris, en faisant parfois en même temps fonction d'adoucisseur de l'attaque ainsi menée (Kerbrat-Orecchioni, 1992). Enfin, dans les slogans révolutionnaires qu'elle étudie, Zoé Carle montre comment la circulation de la parole permet de constituer la cohésion et l'unité d'un groupe de locuteurs qui, ensemble, scandent un même discours. Il s'agit alors d'attaquer une instance (généralement d'État) par le renvoi implicite à d'autres discours révolutionnaires scandés lors de manifestations précédentes ou par le recours à divers jeux de formes parodiques faisant écho à un discours étatique ainsi malmené.

¹ Territorial Éditions, par exemple, produit des guides à l'usage des élus, qui incluent les bonnes pratiques en matière de prises de parole (correspondance, interviews, discours, réunions informelles, etc.). Citons aussi *Le Courrier des maires et des élus locaux* qui, très régulièrement, propose des modèles de discours pouvant être repris tels quels lors de cérémonies commémoratives, d'inaugurations ou d'événements locaux.

² Voir également Domitille Caillat sur la question précise du rôle du discours rapporté dans la dynamique des échanges d'un débat (2016, 2017, 2018)

Comment reprend-on la parole de l'autre ? Comment cite-t-on ?

Là encore, les formes des reprises peuvent être aussi variées que les contextes qui les accueillent : reprise à l'identique ou reprise reformulée, voire détournée ; reprise de contenu propositionnel ou discours narrativisé (discours rapporté par le biais d'une description de l'acte discursif en lui-même, par un syntagme nominal) ; reprise d'un énoncé total ou d'un seul fragment d'énoncé (« îlot textuel ») ; reprise *dite* (explicitement introduite comme telle) ou reprise *montrée* (par exemple par une seule similarité de forme ou de contenu), etc.

Certaines des formes choisies, tout comme leurs visées, sont alors parfois également spécifiques et liées au genre. Ainsi les formes de discours rapportés sont-elles le plus souvent des « résumés » de discours plutôt que des reprises *verbatim*, et ce pour des raisons d'économie de temps et de moyens linguistiques. Il est en effet souvent plus coûteux, et généralement inutile, de reproduire l'intégralité d'un discours plutôt que d'en reproduire les seuls traits saillants. Comme le rappelle alors Laurence Rosier, « on peut rapporter fidèlement le contenu d'une conversation sans pour autant la répéter mot à mot » (2008, p. 26) ; et de fait, il est aujourd'hui communément établi qu'en raison de son intégration à un nouveau cotexte linguistique et à une nouvelle situation d'énonciation, toute reprise fait nécessairement l'objet d'une reconstruction, et que dans ce cadre, comme le remarquaient D. Vincent et S. Dubois à propos du discours rapporté :

Il ne faut pas se leurrer : [il] ne consiste pas en un collage d'un extrait de bande enregistrée sur un discours en cours. Le locuteur n'est pas à la remorque de la vérité, mais à la recherche d'arguments. [...] Le bénéfice qu'on peut en tirer à les introduire dans le discours ne dépend pas de la capacité physique de répéter textuellement des propos, mais plutôt de leur pertinence dans le discours en cours. (Vincent, Dubois, 1997, p. 20-21)

Les formes des reprises dépendront évidemment aussi de la matérialité du support utilisé. Ainsi dans un forum ou sur Twitter, un locuteur aura la possibilité, par une fonction du logiciel, de citer de façon *verbatim* ce à quoi il souhaite réagir, en extrayant automatiquement la part de discours qu'il souhaite citer. Sur la Toile toujours, il sera en outre possible de reprendre un discours sans se limiter à sa seule matérialité verbale, la reprise pouvant s'accompagner d'une image du locuteur cité, voire d'un extrait vidéo donnant accès à la totalité du matériel plurisémiotique originellement déployé. C'est sur cette double matérialité que fonctionne d'ailleurs le même, où la reprise est soit visuelle (reprise d'une image sur laquelle est collé un nouveau texte), soit discursive (reprise d'un énoncé collé sur une nouvelle image). Cela dit, la (prétendue) restitution d'une configuration mimo-posturo-gestuelle n'est pas l'apanage des reprises opérées par le biais d'outils numériques,

puisque dans le cadre d'une interaction orale, un locuteur peut très bien intégrer à la reprise de propos des attitudes, des gestes ou des mimiques prêtés au locuteur cité ; tout comme la forme donnée à une reprise sur le plan verbal, la forme d'une reprise donnée à voir au plan non verbal peut alors stratégiquement servir l'objectif du locuteur, soit parce qu'elle renforce la valeur du discours repris, soit parce qu'elle le délégitime sur un mode caricatural (voir Caillat, 2016).

À travers les contributions de ce dossier, on peut également constater combien les formes des reprises observées dépendent de leur contexte d'apparition. Ainsi, dans le cadre des débats parlementaires qu'elles étudient,

C. Desoutter et C. Cagninelli remarquent que les reprises consistent le plus souvent en des citations *verbatim*. Les parlementaires, en effet, citent tour à tour des propos de personnes illustres en rapport direct avec le texte débattu et des textes de loi, auquel cas la littéralité des discours contribue à leur authenticité, et surtout renforce le poids argumentatif des reprises – ce qui n'empêche pas bien sûr, comme le montrent les auteures, qu'une même citation soit reprise par les deux camps adverses avec des bornes différentes, ainsi lorsque l'un des partis recite pour démontrer que la première occurrence a été tronquée, donc décontextualisée, et que son apport argumentatif est dès lors irrecevable. Dans sa contribution, également, Z. Carle évoque combien les slogans révolutionnaires sont contextuellement conditionnés. D'une part, ils répondent à une nécessaire concision : le slogan est destiné à être scandé par une foule tout en restant intelligible, mais il doit aussi être le plus court possible pour tenir sur une pancarte. D'autre part, pour des raisons d'« efficacité », ces slogans doivent être percutants : c'est le rôle des jeux opérés sur la matérialité des discours scandés (jeux de sonorité, jeux de ressemblances syntaxiques avec d'autres discours), quand ceux-ci n'empruntent pas le canal ludique (par exemple en répondant de façon moqueuse à une remarque faite à l'encontre de leur manifestation par une instance étatique). S. Hocini, enfin, s'attache précisément à démontrer combien les reprises de propos d'un interlocuteur dans le cadre des débats politiques télévisés constituent des formes remaniées, propres à servir les objectifs du locuteur qui cite. L'auteure présente ainsi comment, en reformulant les propos d'un adversaire, un locuteur combine à la seule valeur de reprise une valeur de contestation de ce qui est cité.

L'ensemble de ces éléments témoigne finalement de la complexité du discours rapporté par rapport à d'autres formes linguistiques, telles que les « petites phrases » par exemple, qui ont fait l'objet d'un dossier spécifique dans le numéro 117 de *Mots. Les langages du politique* en juillet 2018. Parce que la reprise comprend en son sein la représentation d'un autre discours, ses modalités dépendent de facteurs très divers, matériels comme immatériels, allant du poids argumentatif du locuteur cité à l'implication dans l'échange,

en passant par le contexte d'énonciation. La diversité des sources et des périodes analysées dans ce dossier permet d'éclairer les pluralités d'un phénomène qui mérite grandement que l'on s'y intéresse.

Présentation des contributions

Dans son étude portant sur les slogans révolutionnaires, Z. Carle s'intéresse aux différents régimes de circulation des énoncés scandés ou affichés par les manifestants égyptiens lors de la période dite des « Dix-huit jours » qui a précédé la chute du président Moubarak, ainsi que pendant la période postrévolutionnaire qui a suivi (le corpus étant en outre complété par deux recueils rassemblant des slogans de cette même nature).

Sous-genre particulier du slogan politique, le slogan révolutionnaire est ici caractérisé par l'auteure comme un énoncé « citant en permanence », en tant qu'il témoigne, par des mouvements de réappropriation et de retournement (notamment parodiques), de la reprise de propos originellement tenus par l'instance contestée (les forces d'État), sinon de slogans originellement utilisés dans de précédents mouvements contestataires. Ainsi, l'on peut voir combien le choix du lexique, les jeux de sons, les constructions syntaxiques, les moules rythmiques, ou encore la présence de certaines expressions en leur sein constituent autant de traces de reprises effectuées et témoignent de la circulation des discours, en tant qu'ils signent la présence d'un autre énonciateur vis-à-vis duquel les manifestants se positionnent, pour s'en distinguer (et contester son discours) ou au contraire s'y identifier (et alors réutiliser ses propos).

L'auteure s'intéresse ainsi au fonctionnement argumentatif des slogans révolutionnaires scandés ou affichés lors des manifestations égyptiennes et met en lumière deux procédés de « détournement » stratégique, identifiant au milieu des diverses reprises, adaptations et reformulations deux phénomènes distincts : d'une part *la réfutation par rétorsion* (la citation est alors exhibée, souvent parodiée, pour mieux être contestée) et d'autre part *la rétorsion par recaptation* (la citation est alors implicite et « masquée » : les slogans

« miment » le langage qu'ils réfutent, mais ne le citent pas). Mais au-delà de la portée contestataire de ces reprises, c'est encore sur la portée « performative » des slogans révolutionnaires qu'insiste l'auteure, car se revendiquent, au travers de leur énonciation commune, un *ethos* collectif, une force populaire, une identité d'autorité qui réclame pour soi le pouvoir.

Dans les débats parlementaires qui composent leur corpus, C. Desoutter et C. Cagninelli s'intéressent aux fonctions discursives et argumentatives des reprises relevant du dialogisme interdiscursif (renvois aux discours antérieurs de tiers) et du dialogisme interlocutif (renvois aux discours de l'allocutaire). L'idée générale est d'établir comment ces deux

types de reprises sont utilisés lors des échanges portant sur la question de l'extension du délit d'entrave à l'IVG, en tenant compte pour cela de plusieurs critères tels que la position qu'occupe le locuteur dans le débat (prouv anti-), l'identité de la source des propos cités, la temporalité de ces propos (précédemment tenus ou anticipés), et enfin le rôle stratégique qui leur est réservé selon les contextes (la défense de ses positions ou l'attaque de celles de l'opposant). Ainsi les auteures s'intéressent-elles à différentes formes de reprises relevant, pour les plus explicites, du discours rapporté (direct – souvent *verbatim* – ou indirect), d'îlots textuels ou de discours narrativisés, et, pour les plus implicites, de questions rhétoriques ou de négations polémiques (reprises avec négation d'un énoncé).

Plusieurs procédés stratégiques propres à chaque type de dialogisme sont alors mis en évidence. Ainsi les formes de dialogisme interdiscursif permettentelles avant tout aux débatteurs de « légitimer leurs propres positions et rechercher une forme de consensus » ou au contraire d'« attester leur dire et marquer un dissensus ». Les formes de dialogisme interlocutif, quant à elles, sont avant tout mobilisées pour affaiblir la validité d'une précédente assertion de la partie adverse (et en décrédibiliser les auteurs) ou pour préventivement discréditer le potentiel discours-réponse des opposants à un argument avancé.

L'étude de C. Desoutter et C. Cagninelli montre ainsi comment, si les deux parties en confrontation dans le débat adoptent globalement les mêmes formes de reprises et convoquent des sources relativement comparables (voire les mêmes), les procédés utilisés, mais surtout les visées stratégiques qui leur sont attenantes, diffèrent bien selon la position dans le débat de chacune de ces parties, et répondent ainsi à ce que les auteures qualifient de « mouvements argumentatifs antithétiques ».

C'est aux formes de reformulation (ici nommées « reprise-modification », d'après la catégorisation proposée par Robert Vion, 2000) que s'intéresse S. Hocini, et précisément aux valeurs pragmatiques des reformulations dans le cadre de l'expression d'une contestation. L'étude porte sur un corpus composé de plusieurs épisodes de l'émission algérienne *Controverse*, où différents invités politiques échangent autour d'un thème d'actualité particulier, sous la médiation d'un journaliste. L'auteure s'attache alors à montrer comment la reformulation détient une fonction dans l'expression du désaccord entre les débatteurs. Ce sont différentes facettes de cette fonction qui sont analysées ici, l'article faisant apparaître divers procédés empruntés par les débatteurs, et les effets interactionnels qui en découlent directement.

L'auteure s'intéresse ainsi aux différentes propriétés concessives et réfutatives qui se rapportent aux reformulations. Après avoir envisagé la reformulation comme un procédé d'expression du désaccord, elle montre comment ces « reprises-modifications » peuvent tout à la fois constituer une stratégie d'adoucissement, ou au contraire de durcissement de la

contestation opérée (celle-ci représentant, comme le rappelle l'auteure, une menace pour la *face* de l'opposant). Différents types de reformulations sont alors étudiés, de la négation polémique aux questions rhétoriques en passant par la « contradiction positive » (reformulation intervenant dans le cadre d'une structure concessive) et dans différents contextes. Ces reformulations peuvent se fonder sur une assertion comme sur un sous-entendu de l'opposant, prendre la forme d'un dissensus, en être le préliminaire ou encore en causer le déclenchement.

Références

- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporaine – Vincennes*, n°26, p. 91-151.
- BACOT Paul, 2019, *Guide de culture politique : les clés pour comprendre le discours politique français*, Paris, Ellipses.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1984 [1952], « Les genres du discours », dans Id., *Esthétique de la création verbale*, A. Aucouturier trad., Paris, Gallimard, p. 265-308.
- BARBERIS Jeanne-Marie, 2005, « Le processus dialogique dans les phénomènes de reprise en écho », dans J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet et al. éd., *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 157-172.
- BÉRTRAND Roxane, 2003, « Être soi avec les mots d'autrui », dans J.-M. Merle éd., *Le sujet*, Paris, Ophrys, p. 269-280.
- BIARDZKA Elżbieta, KOMUR-THILLOY Greta, 2018, « La parole soumise à des mutations : à propos des mêmes internet », dans H. Barthelmebs-Raguin, G. Komur-Thilloy, J. M. López Muñoz et al. éd., *Le discours rapporté : temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif*, Paris, Classiques Garnier, p. 325-345.
- 2017, « Les énoncés mémiques et l'aphorisation », dans A. Dutka-Mańkowska et M. Kostro éd., *Le discours représenté dans les genres oraux et écrits*, Lublin, Wydawnictwo Werset, p. 7-21.
- BRES Jacques, 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », dans J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet et al. éd., *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 47-62.
- CAILLAT Domitille, 2018, « La représentation de la parole de l'adversaire dans les débats politiques télévisés : de l'indispensable reprise à la reformulation orientée », dans H. Landolsi, C. Norèn et M. Svensson éd., *La reformulation : à la recherche d'une frontière*, Uppsala, Uppsala Universitet, p. 123-137.
- 2017, « La place du discours rapporté dans les débats politiques télévisés : le cas des débats de l'entre-deux-tours des présidentielles françaises », dans A. Mańkowska et M. Kostro éd., *Le discours représenté dans les genres écrits et oraux*, Lublin, Wydawnictwo Werset, p. 41-56.
- 2016, *Le discours rapporté dans les débats politiques télévisés : formes et fonctions du recours au discours autre. Le cas des débats de l'entre-deux-tours des présidentielles françaises (1974-2012)*, thèse sous la direction de H. Constantin de Chanay et L. Rosier, Université Lumière Lyon 2 et Université libre de Bruxelles.
- Constantin DE Chanay Hugues, 2011, « Volatilité de la désactivation illocutoire dans le DRD : conflits entre niveaux de prise en charge énonciative », dans P. Dendale et D. Coltier éd., *La prise en charge énonciative : études théoriques et empiriques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 19-36.
- CRETTEZ Xavier, SOMMIER Isabelle éd., 2006, *La France rebelle : tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Éditions Michalon.
- DAVID-BLAIS Martin, 1998, « Sur l'usage de l'appel à l'autorité dans les débats

- politiques : le cas des débats électoraux télévisés canadiens et québécois », *Communication*, vol. XVIII, n° 2, p. 31-51.
- DOURY Marianne, 2004, « La fonction argumentative des échanges rapportés », dans J. M. López Muñoz, S. Marnette et L. Rosier éd., *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 254-264.
- DOURY Marianne, LARGIER Céline, 2006, « L'argument d'autorité dans une discussion en ligne : manifestations discursives et régime d'acceptabilité », communication aux 2^e Journées d'études internationales sur « L'argumentation et la rhétorique dans le domaine arabe », Tunis, 24-25 novembre, https://www.lcp.cnrs.fr/IMG/pdf/doury_largier_tunis2006.pdf (consulté le 16 décembre 2019).
- GAUTIER Antoine, SIOUFFI Gilles éd., 2016, Les mêmes langagiers : propagation, figement, déformation [numéro thématique], *Travaux de linguistique*, n° 73.
- JACKIEWICZ Agata, 2016, « Reprises et détournements polémiques sur Twitter », *Travaux de linguistique*, n° 73, p. 85-105.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1992, *Les interactions verbales*, t. II, Paris, Armand Colin.
- LANDOLSI Houda, SVENSSON Maria, NOREN Coco éd., 2019, *La reformulation : à la recherche d'une frontière*, Uppsala, Uppsala Universitet.
- MERCIER Arnaud, 2017, « Contestation et manipulations électorales en 140 signes », dans P. Perrineau éd., *Le vote disruptif : les élections présidentielle et législatives de 2017*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 115-128.
- MICHEL Raphaël, 2007, « Stratégies de crédibilisation de soi dans le discours parlementaire », *A contrario*, vol. V, p. 67-84.
- PERRIN Laurent, 2005, « Polyphonie et séquence écho », dans J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet et al. éd., *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 173-185.
- 2000, « L'argument d'autorité comme forme de modalité "allusive" dans la conversation », dans G. Martel éd., *Autour de l'argumentation : rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Nota bene, p. 81-106.
- ROSIER Laurence, 2008, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys.
- ROULET Eddy, AUCHLIN Antoine, MOESCHLER Jacques et al., 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- ROULET Eddy, FILLIETAZ Laurent, GROBET Anne, 2001, *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Peter Lang.
- TRAÏNI Christophe éd., 2009, *Émotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po.
- VINCENT Diane, DUBOIS Sylvie, 1997, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit blanche.
- VION Robert, 2006, « Reprise et modes d'implication énonciative », *La linguistique*, vol. XLII, n° 2, p. 11-28.
- 2000, *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, Hachette supérieur.
- VON MÜNCHOW Patricia, 2003, « Le discours direct dans les journaux télévisés français et allemands », dans J. Authier-Revuz, M. Doury et S. Reboul-Touré éd., *Parler des mots : le fait autonymique en discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 175-183.